



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

Programme de surveillance

Se préparer à son auto-inspection



L'auto-inspection est l'un des mécanismes d'inspection prévus au programme de surveillance de l'exercice de l'Ordre.

Vous aurez à la réaliser plusieurs fois au cours de votre carrière. Elle vous permet de poser un regard critique sur votre pratique, d'identifier différentes pistes d'amélioration et de les mettre en relief avec les standards de pratique. Au-delà de cette obligation, réaliser l'auto-inspection contribue à votre développement professionnel, et constitue un gage de réussite !

EN QUOI CONSISTE L'AUTO-INSPECTION ?

L'Ordre vous envoie un avis par courriel lorsque le temps est venu de réaliser votre auto-inspection. Celle-ci comprend deux activités.

1

QUESTIONNAIRE D'AUTO-INSPECTION (QAI) EN FONCTION DE VOTRE TYPE DE PRATIQUE

SALARIÉ

PROPRIÉTAIRE

GESTIONNAIRE

Dans votre dossier d'inspection, répondez au QAI selon le type de pratique que vous avez sélectionné. Ce questionnaire comprend une quarantaine d'énoncés pour lesquels vous devez indiquer s'ils sont maîtrisés (présents dans votre pratique) ou à consolider (améliorations devant être apportées). Pour alimenter votre réflexion, des questions accompagnent les énoncés. Si vous le désirez, vous pouvez ajouter des commentaires sur les éléments à consolider dans votre pratique.

En répondant au QAI, vous aurez un portrait global de la mise en œuvre des standards dans votre pratique, et des éléments que vous souhaitez améliorer. Cela vous permettra aussi d'établir des priorités quant aux actions à mettre en place pour offrir des soins et services pharmaceutiques mieux adaptés à vos patients.

2

PLAN DE PRISE EN CHARGE EN PHARMACIE (PPCP) OU PLAN DE PROJET D'AUTO-INSPECTION (PPAI) EN FONCTION DE VOTRE TYPE DE PRATIQUE

SALARIE

PROPRIÉTAIRE

GESTIONNAIRE

Votre type de pratique déterminera si vous avez à réaliser un PPCP ou un PPAI. Le canevas de **PPCP** vous permet de démontrer, pour un patient donné, votre démarche de surveillance globale de la thérapie médicamenteuse. Lorsque vous répondez aux questions, résumez clairement les actions que vous avez entreprises à chacune des étapes de la démarche. Le **PPAI** vise de son côté à présenter la démarche que vous réalisez lors de l'implantation d'un projet organisationnel dans un contexte de soins et services pharmaceutiques. Ceci se fait à l'aide d'un exemple concret et propre à votre environnement de pratique et vos fonctions. Il peut être de nature clinico-administrative, administrative ou clinique.

Remplissez le PPCP ou le PPAI directement dans votre dossier d'inspection ; un formulaire électronique est prévu à cet effet.

PLANIFIER SON TEMPS

L'auto-inspection se déroule sur une **période de quatre semaines**. Il vous appartient de répartir le temps que vous consacrerez à vos deux activités de façon à compléter celles-ci dans le temps imparti. Aucun avis de rappel ne vous sera acheminé.

Une fois que vous aurez soumis toutes vos activités, un courriel vous avisera que vous avez terminé le processus d'auto-inspection.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer ces activités d'auto-inspection dans les délais prévus, vous êtes invité à communiquer avec nous. Un membre de l'équipe vous expliquera les étapes à suivre et les justifications qui sont requises selon votre situation.

FERMETURE DE VOTRE DOSSIER D'AUTO-INSPECTION

L'équipe de l'inspection professionnelle prendra connaissance de votre auto-inspection. Si la démarche présentée convient, un courriel vous sera acheminé indiquant la fermeture de votre dossier.

Rendez-vous sur le site Web de l'Ordre pour accéder aux QAI par milieu de pratique ainsi qu'à des canevas et exemples de PPCP et de PPAI (sous « Pratique professionnelle/Inspection professionnelle »).



DES QUESTIONS ?

Communiquez avec nous au 514 284-9588
(sans frais : 1 800 363-0324)
ou à l'adresse courriel inspecweb@opq.org.



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
Tous droits réservés

ISBN 978-2-922438-96-3

La reproduction partielle de ce document est autorisée
à condition d'en mentionner la source.

Ce document est disponible en ligne : www.opq.org